



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale des Territoires.

Service aménagement durable, urbanisme, risques
Unité prévention des risques

Plan de Prévention des Risques Naturels
Inondations

Commune de LEXY

Zonage PPRI de la Chiers

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 26 SEP. 2011
approuvant le PPRI

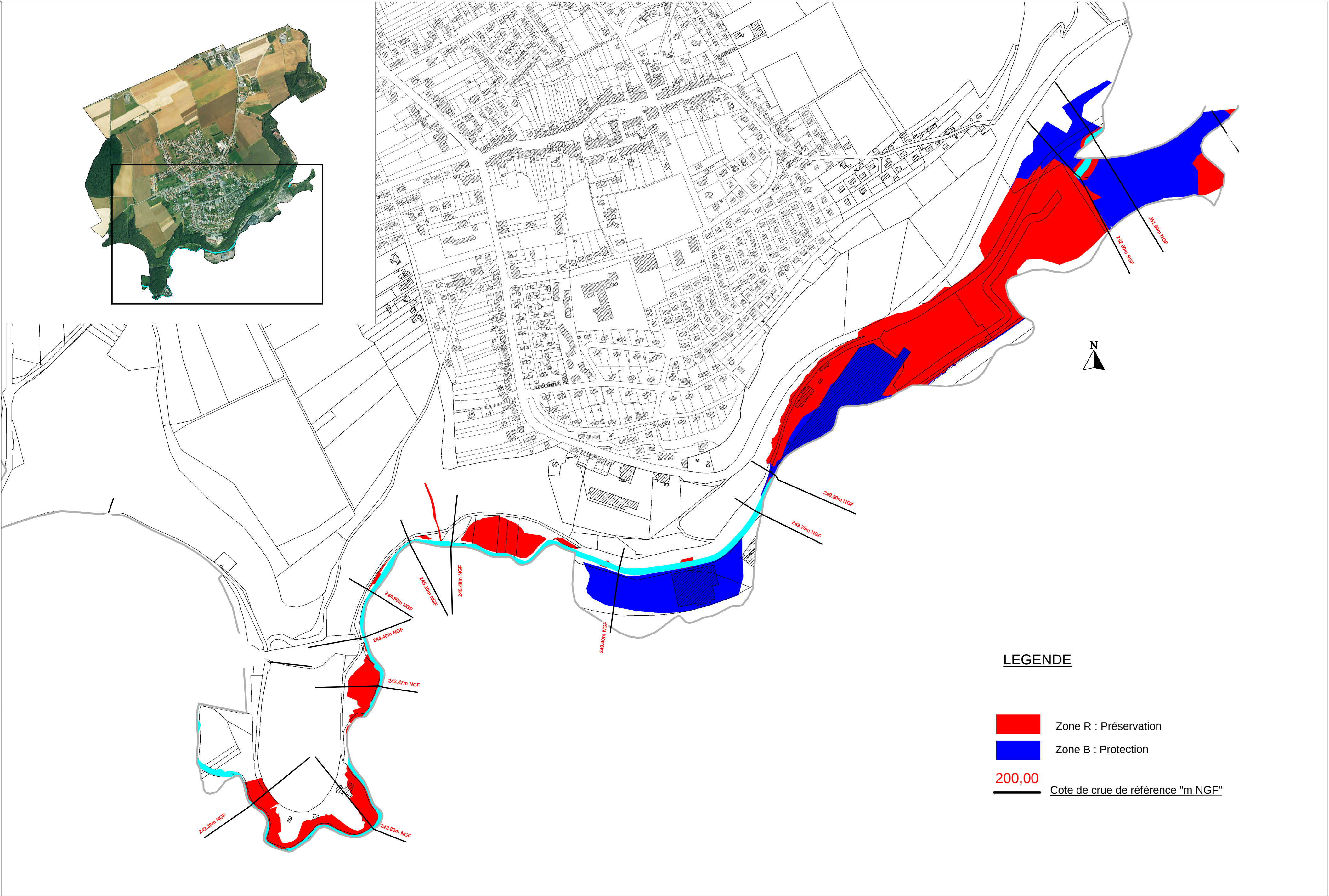
le Préfet

Pour le Préfet,
en tant que délégué,
Le Sous-Prefet Général
François LEHMANCHE

AOUT 2011

échelle : 1/5 000^h

Fond :
BD Parcellaire©IGN - 2007
Donnée : SIAC
Etude BCEOM - 2007



LEGENDE

- Zone R : Préservation
- Zone B : Protection
- 200,00 Cote de crue de référence "m NGF"

Conditions d'utilisation.

* Cette carte fait partie d'un P.P.R. (loi n°95-101 du 02/02/1995).
* Elle prend en compte les risques connus à la date d'approbation du PPR

* Le fond cadastral sur lequel elle est dessinée fait l'objet d'un droit réservé.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.